

COMITE SYNDICAL

DU 3 OCTOBRE 2019

Le 3 octobre 2019 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 27 septembre 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	8 422,89 voix

PRESENTS

Titulaires :

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

Mr. Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté),
M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Laurence THERY (Communauté de Communes Le Grésivaudan),
M. Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Marie ARDIET (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Jean-Christian PIOLAT, Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté), André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère), Laurence THERI, Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Ressources Humaines - Ajustement du tableau des effectifs de l'Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble

COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°19-X-I

Objet : Ressources Humaines - Ajustement du tableau des effectifs de l'Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble.

Le Président expose,

Par délibération en date du 7 juin 2017, le Comité syndical a modifié le tableau des postes budgétaires de l'Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble.

Plusieurs raisons amènent aujourd'hui à envisager de le modifier :

- Le tableau des effectifs ne reflète aujourd'hui plus la réalité des activités de l'Etablissement et des recrutements réalisés ou en cours. Notamment, les conditions aux différents cadres d'emplois ont évolué : la plupart des formations d'urbanistes ou de géographes ne permet plus d'accéder comme le passé au cadre d'emplois des ingénieurs. Un poste d'ingénieur est en conséquence supprimé et dans le même temps, un poste d'attaché est créé pour permettre le recrutement d'un urbaniste suite à un départ au sein de l'équipe.
- Un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est créé pour permettre d'assurer un pilotage administratif, financier et budgétaire plus régulier de la structure. Cette création est liée à la fin de la mise à disposition par Grenoble-Alpes Métropole d'un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché territorial, à temps partiel (20% ETP) auprès du SCoT pour les missions liées au budget. L'agent, placé sous l'autorité directe du Directeur Général, aura pour mission de consolider le fonctionnement administratif, financier et budgétaire en lien avec Grenoble-Alpes Métropole, dans le cadre de la convention de gestion passée avec l'EP-SCoT.

Le poste d'administrateur territorial hors classe est maintenu, mais n'a vocation à être occupé que dans l'hypothèse du recrutement direct d'un nouveau directeur par l'EP-SCoT, avec possibilité de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des services.

L'ensemble de l'effectif est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur général de l'Etablissement Public du SCoT.

Il est proposé d'adapter, en conséquence, le tableau des postes de l'EP-SCoT, comme présenté ci-dessous.

Tableau des effectifs modifié :

Postes Budgétaires au 7 juin 2017	Fonction	Statut du poste	Modifications et créations de poste au 03/10/2019
Emploi fonctionnel de directeur général de services (strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants)	Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel	Poste non modifié
Administrateur territorial	Administrateur (trice)	Poste permanent	Poste non modifié
Ingénieur territorial	Chargé(e) de mission	Poste permanent	Poste non modifié
Ingénieur territorial	Chargé(e) de mission	Poste permanent	Poste non modifié
Ingénieur territorial	Chargé(e) de mission	Poste permanent	Poste non modifié
Ingénieur territorial	Chargé(e) de mission	Poste permanent	Suppression du poste
Attaché territorial	Chargé(e) de mission	Poste permanent	Poste créé
Attaché territorial	Chargé(e) de mission	Poste permanent	Poste non modifié
Adjoint administratif territorial	Assistant(e) administratif(ve)	Poste permanent	Poste non modifié
Rédacteur territorial	Chargé de gestion administrative et financière	Poste permanent	Poste créé

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Isère en date du 17 septembre 2019 et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide de créer un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- décide la suppression d'un poste d'ingénieur territorial pour la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- décide que ces modifications du tableau des postes prendront effet au 14 octobre 2019,
- autorise le Président à signer tout acte relatif à l'application de ces dispositions.

Vote : A l'unanimité

- Voix pour 8 422,89
 - Voix contre 0
 - Abstention 0

Le Président,

Yannik OLLIVIER



Fait à Grenoble, le 03 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le



ID : 038-253804314-20191003-DELIB19_X_I-DE